

# La Missive de

# Gestion attentive

## N°84 –avril 2020 – Deux histoires de confinement



L'homme qui n'a pas pu voir son père et celui qui a eu du mal à rentrer chez lui, par Marie-Noëlle Auberge

Les sites de ceux qu'on cite

### L'homme qui n'a pas pu voir son père et celui qui a eu du mal à rentrer chez lui

1

Gendarmes et policiers sont parfois accusés de faire preuve d'un zèle excessif quant aux consignes de confinements. Deux histoires nous ont parues assez significatives, l'une dans la campagne, l'autre en banlieue parisienne.

#### L'homme qui n'a pas pu voir son père

La Nouvelle République puis Ouest-France publient à la mi-avril l'histoire d'un homme habitant le Loir-et-Cher qui a voulu aller voir son père en phase terminale d'un cancer, en hospitalisation à domicile sur l'île de Ré. Les gendarmes du Loir-et-Cher lui avaient donné des conseils pour rédiger son attestation de dérogation « motif impérieux » ; trois cents kilomètres plus loin, à la sortie de l'autoroute, les gendarmes qui le contrôlent lui souhaitent bon courage. Mais après avoir franchi le pont de l'île de Ré, il tombe sur un autre contrôle et ce gendarme-là refuse de le laisser passer et rédige une amende. Aller dire adieu à son père en train de mourir n'est pas un motif impérieux. Peu importe que le père ne soit pas en EHPAD mais chez lui, peu importe que l'épouse du malade et le médecin demandent au gendarme de faire preuve d'humanité, le gendarme reste intraitable et au bout de cinq heures le fils fait demi-tour. Le père décède dans la semaine, sans avoir revu son fils.

Alors que le fils dénonce un abus de droit, la hiérarchie couvre le gendarme zélé. « Pour le commandant de la compagnie de gendarmerie de La Rochelle, contacté ce week-end par téléphone, Patrice Dupas n'a fourni lors du contrôle aucun écrit d'un médecin justifiant le caractère impérieux de son déplacement : "Le gendarme n'a fait qu'appliquer rigoureusement et fermement les directives dans le cadre des règles de confinement". »

Couverture, donc, à moins que le commandant ait voulu utiliser le terme "rigoureux" pour critiquer sans désavouer ; cela pourrait être le cas si ce mot est à prendre selon la première ou surtout la deuxième et non la troisième acception données par le dictionnaire Larousse :

« *Qui fait preuve ou est empreint de rigueur, de sévérité : Un juge rigoureux dans sa sentence. Une discipline rigoureuse.*

*Qui est pénible, difficile à supporter (en particulier les conditions atmosphériques très froides) : Des conditions de travail très rigoureuses. Des températures rigoureuses.*

*Qui se caractérise par une logique, une rigueur parfaite, une exactitude sans défaut : Une analyse rigoureuse. »*

## **Celui qui a eu du mal à rentrer chez lui**

Le jeudi 19 mars, un informaticien salarié d'un sous-traitant de l'Agence Santé Publique France, jeune homme d'origine arabe, revient chez lui à plus de onze heures du soir, avec un laissez-passer par lequel il est "autorisé à circuler en région Île-de-France pour pouvoir impérativement se rendre en permanence (7 jours sur 7, 24h sur 24) sur le site de l'Agence", qui lui est jeté à la figure, mais aussi l'attestation dérogatoire de déplacement, sur laquelle il a oublié de mettre son année de naissance. (Voir encadré)

Amende de 135 euros et blocage de la voiture par le véhicule de police. La situation s'envenime, les policiers émettent des injures racistes et lui annoncent un retrait de points sur son permis de conduire car il avait son téléphone à la main dans la voiture arrêtée, sur le thème « c'est ta parole contre le nôtre ».

Le lendemain, le jeune homme dépose une pré-plainte en ligne auprès du commissariat de Villepinte.

Cette histoire a été relatée le 26 mars sur Twitter par Brice Ivanovic, un journaliste reporter d'images qui ne fait pas mystère de ses positions politiques très à gauche (ce qui est le droit le plus strict de tout citoyen). Le syndicat de Police Synergie-Officier, affilié à la CFE-CGC et qui communique moins sur ses positions politiques (très à droite) répondait alors en parlant de « pseudos violences policières » et comparant Brice Ivanovic à Félix Dzerjinski (celui-ci, pour qui n'aurait pas la culture policière dans le sang, est le fondateur de la Tcheka, la police politique de l'URSS à ses débuts).

## **« Incompréhension » et « contrevenant verbalisé »**

La réaction ultérieure de la hiérarchie des forces de l'ordre n'a pas été tout à fait la même.

Pour l'automobiliste entre Loir-et-Cher et île de Ré, la porte-parole de la Gendarmerie nationale, interrogée le 17 avril par l'AFP, a exprimé des « regrets » car « *Il y a eu une véritable incompréhension. C'est malheureux. Nous le regrettons et nous comprenons sa peine* ».

Concernant le contrôle à Aulnay-sous-bois, le service de communication de la Préfecture de police de Paris déclarait à France Inter que « *les effectifs n'ont pas fait remonter d'incident particulier. Le contrevenant a bien été verbalisé, et chaque contrevenant a la possibilité de contester une contravention s'il estime qu'elle n'est pas justifiée en formulant une requête auprès de l'officier du ministère public* ».

**Marie-Noëlle Auberge** -  
[mna@gestion-attentive.com](mailto:mna@gestion-attentive.com)

